

# Règlement du jeu :

## «[www.uneannesodexo.lu](http://www.uneannesodexo.lu)»

### Article 1 : ENTREPRISE ORGANISATRICE

Sodexo Luxembourg S.A., 39 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 17620, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, se déroulant tout au long de l'année 2017 à diverses périodes. Ce jeu est intitulé : «[www.uneannesodexo.lu](http://www.uneannesodexo.lu)».

### Article 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Ce jeu est organisé dans les restaurants adhérents au planning des animations 2017 où Sodexo est le prestataire de services. Il est réservé aux consommateurs desdits restaurants. Ces consommateurs seront invités chaque mois à jouer sur le site internet [www.uneannesodexo.lu](http://www.uneannesodexo.lu), pour tenter de gagner :

- Du 16 janvier au 31 janvier : un bon pour 2 personnes « Cours de cuisine » à l'Atelier Bertrand.
- Du 1er au 28 février : un appareil photo reflex numérique
- Du 1er au 31 mars : 200€ sous forme de Gift Pass.
- Du 1er au 30 Avril : un bon cadeau pour la Rokhal.
- Du 1er au 31 Mai : un bon cadeau de 1.500€ pour un voyage
- Du 1er au 30 Juin : un appareil photo reflex numérique
- Du 1er au 30 Septembre : un bon cadeau de 1500€ pour un voyage.
- Du 1er au 31 Octobre : un repas pour 2 au restaurant « La Table du Belvédère ».
- Du 1er au 30 Novembre : 200€ sous forme de Gift Pass
- Du 1er au 31 Décembre : une soirée pour deux au « Lido » à Paris et un déjeuner sur les « Bateaux Parisiens »

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Aucune autre participation n'est acceptée. Sont ainsi exclus de la participation au jeu tous les membres du personnel de Sodexo Luxembourg travaillant dans les restaurants concernés.

# Règlement du jeu :

## «[www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu)»

### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le nombre de participations au jeu est limité, pour chaque événement décrit à l'article 2, à une participation par adresse e-mail différente, sur toute la durée du jeu de chaque période.

L'adresse e-mail doit obligatoirement correspondre à celle du consommateur qui s'est inscrit sur le site. Les inscriptions d'une même personne sous différentes adresses e-mail seront annulées.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de Sodexo ne puisse être engagée.

Les inscriptions devront être déposées sur le site internet [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu), au cours de la période figurant à l'article 2.

Les rubriques suivantes devront être complétées sur le site: nom, prénom, adresse e-mail.

### Article 4 : OBJECTIF DU JEU ET DETERMINATION DES LOTS

Le jeu consiste à tenter de gagner un des lots proposés qui sera offert après tirage au sort par l'huissier de justice la semaine qui suit la fin de la période de jeu.

Et ceux parmi les participants ayant complété les rubriques précisées à l'article 3 sur le site internet [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu).

Les lots à gagner sont limités au stock en cours et seront communiqués au moment de la mise en ligne du jeu sur [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu)

Chaque mois un seul lot sera gagné, donc un seul gagnant par mois.

Ces lots ne pourront faire l'objet d'aucune contestation et ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de contre-valeur en espèces.

### Article 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort parmi les consommateurs qui se seront inscrits sur le site internet [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu). Le tirage au sort sera effectué proportionnellement au nombre de lots mis en jeu par l'huissier de justice la semaine qui suit la fin de la période de jeu.

Les gagnants seront contactés personnellement par email et leur nom sera publié par un affichage sur le site internet [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu). Les gagnants pourront retirer leur lot à une date convenue conjointement.

# Règlement du jeu :

## «[www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu)»

### Article 6 : MODIFICATION ET SUPPRESSION

Sodexo, organisatrice, se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le jeu, si elle estime que les circonstances l'y obligent. Dans ce cas, aucune réclamation visant à engager sa responsabilité ne sera recevable.

### Article 7 : LITIGES & RESPONSABILITES

Il est rappelé que la participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve de ce Règlement dans son intégralité. Le présent Règlement est soumis à la Loi luxembourgeoise : Loi du 30 juillet 2002 en son article 21.

Toute déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse, entraînera la disqualification des participants.

Sodexo, organisatrice, tranchera souverainement tout litige relatif au jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande, téléphonique ou écrite, concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu, ainsi que l'identité des gagnants.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait sur l'interprétation ou l'application du présent Règlement.

### Article 8 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige qui ne pourra pas être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de et à Luxembourg.

### Article 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la Loi modifiée du 30 mai 2005 relative aux dispositions spécifiques de protection de la personne à l'égard du traitement des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques.

Conformément aux dispositions de la réglementation sus-indiquée, chaque abonné dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification sur les données personnelles qu'il a fournies dans le cadre de l'inscription à ce jeu.

Ces données seront stockées pendant l'année 2017 dans une base de données gérée par Sodexo Luxembourg, qui se donne le droit de les utiliser pour envoyer des informations sous formes diverses, après accord préalable des intéressés, accord obtenu par leur seule et simple

# Règlement du jeu : «[www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu)»

participation. A la fin de l'année 2017, les données collectées ne pourront être cédées à des tiers sous quelques formes que ce soit et seront supprimées définitivement.

Chaque participant a la possibilité de retirer ses informations de cette base de données, ou de refuser que ses données soient utilisées à des fins commerciales, à tout moment en envoyant un e-mail depuis le formulaire de contact sur le site [www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu).

## Article 10 : DEPOT DU REGLEMENT DU JEU

Le Règlement du jeu «[www.uneanneesodexo.lu](http://www.uneanneesodexo.lu)» est disponible au siège de Sodexo Luxembourg S.A., 39 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, et sera adressé à toute personne qui en fera la demande par écrit (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande).

D'autre part, ce Règlement est déposé auprès de l'Etude CALVO Carlos, Huissier de Justice à Luxembourg, 65, rue d'Eich L-1461, et peut être consulté sur son site, [huissier-Luxembourg.com](http://huissier-Luxembourg.com).

Fait à Bertrange, le 01 décembre 2016.

~~~~~